melvan
PRODUCTEUR ENR

Comité de Projet Chaunerie

Date du comité de projet : 30/09/2025

Lieu du comité de projet :Mairie du Vigeant, 7 place Saint Georges 86150 Le Vigeant

Liste des membres convoqués :

- Porteur de projet : MELVAN
- Commune du Vigeant (commune d'implantation du projet)
- Commune d'Availles-Limouzine
- Commune de L'Isle Jourdain
- Commune de Millac
- Commune de Moussac
- Commune de Queaux
- Commune de Saint Martin L'Ars
- Commune d'Usson du Poitou
- Communauté de communes Vienne et Gartempe
- Sous-Préfecture

Nom	Prénom	Représentant de	Signature
SAJARD	Bernard	Millac	
GIRAUD	Olivier	Le Vigeant	
Lombard	anne marie	Le Vigeant	
GOURMELON	Pierre	11	
LAUBRENDEAU	Corinne	le Vigeant	
DEBIAIS	René	Availles Limouzine	Excusé

Direction Territoriale Nord
77/79 bd Alexandre Martin
45000 Orléans
02 38 54 03 79
orleans@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Ouest
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu

SAS Melvan au capital de 120 000 €
SIREN 833 637 812
RCS Orléans
Code APE : 7112B
TVA : FR84 833 637 812

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PROJET

Date : mardi 30 septembre 2024
Lieu : Mairie du Vigeant
Présents : Maire de MILLAC, Maire du VIGEANT et adjoints municipaux
Excusés : Mairie d'Availles-Limouzine
Melvan : Daniel GRONDIN (Responsable de projet)

La présentation PowerPoint réalisée dans le cade de ce comité de projet est à retrouver en pièce jointe à ce compte-rendu.

Sujets évoqués dans la présentation PowerPoint

- I. Rappel du cadre réglementaire
- II. Présentation de MELVAN
- II. Objectifs du projet
- IV. Principales caractéristiques du projet (surface, investissement, parcelles concernées),
- V. Zonage urbanisme - Mesure d'évitement des zones humides et des haies
- VI. Aménagements et implantation finale
- VII. Analyse paysagère - Visibilité – Mesure de réduction
- VIII. Présentation des panneaux de la centrale
- IX. Postes électriques
- X. Raccordement électrique (tracés provisionnels du raccordement)
- XI. Retombées financières
- XII. Planning du projet
- XIII. Synthèse des enjeux du site

Echange

Raccordement électrique et planning du projet
Le Maire de MILLAC indique que le planning de mise en service du projet parait optimiste (avril 2027). En effet, au-delà du fait que le poste source de L'Isle Jourdain laisse peu de disponibilité à de nouveaux raccordements, il nous indique que le poste d'Usson du Poitou sera opérationnel fin 2027.

Projet agrivoltaïque
Le Maire de MILLAC nous indique avoi assisté récemment à une réunion d'information sur la commune d'Adriers d'un projet similaire à celui porté par la Chaunerie mais avec un autre opérateur.
Un élu de la Mairie du Vigeant pose la question de l'investissement agrivoltaïque et du poulailler : ce sont respectivement 12 millions d'euros et 3,5 millions d'euros qui seront investis par MELVAN et par la Chaunerie.

Tourisme
La communauté de communes est vigilante quant au développement des projets agrivoltaïque et à leur impact potentiel sur les différents chemins de randonnées pédestres. Le Maire du Vigeant rappelle la création de VVS (Val de Vienne Sensation) qui est une société d'économie mixte qui a pour objet de valoriser et développer les pratiques touristiques autour de la rivière Vienne de par notamment ses paysages et ses qualités environnementales.

Projet avicole :
Le futur exploitant des poulaillers explique les atouts de son projet :

- Hausse de la consommation de protéine peu coûteuse : l'œuf,
- Contribution à la souveraineté alimentaire nationale face à des importations en provenance de pays n'ayant pas les mêmes méthodes de production,
- Absence de nuisance de l'exploitation : les fientes sont sèches ne dégagent ainsi pas d'odeur. Un vide sanitaire sera effectué tous les dix-huit mois et les poulettes renouvelées à cette occasion.

melvan
PRODUCTEUR ENR



Projet CHAUNERIE
Comité de projet
30 septembre 2025
LE VIGEANT

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

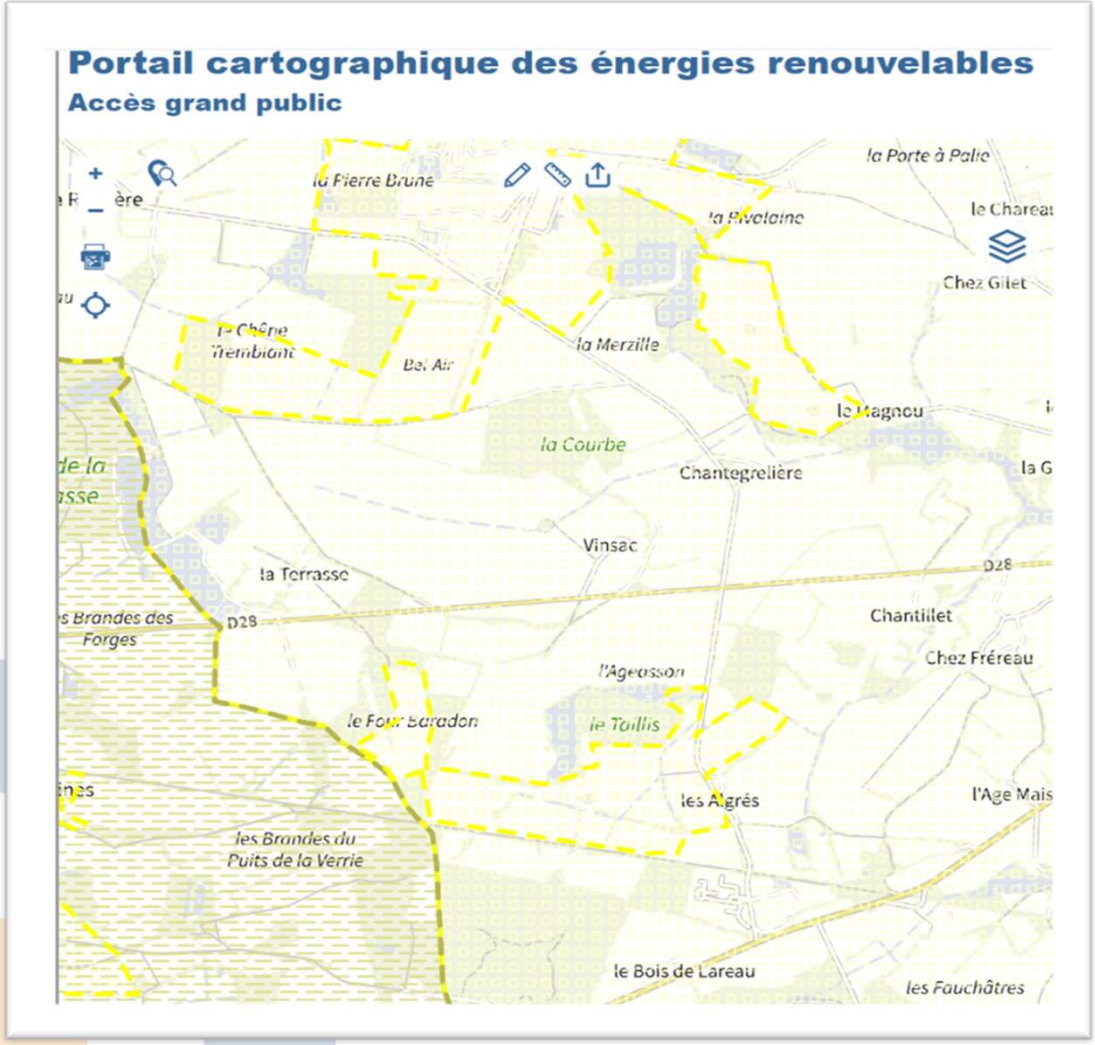
Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n ° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A– rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET



Les entités invitées au comité de projet :
- Commune du Vigeant (implantation du projet)
- Commune d'Availles-Limouzine
- Commune de L'Isle Jourdain
- Commune de Millac
- Commune de Moussac
- Commune de Queaux
- Commune de Saint Martin L'Ars
- Commune d'Usson du Poitou

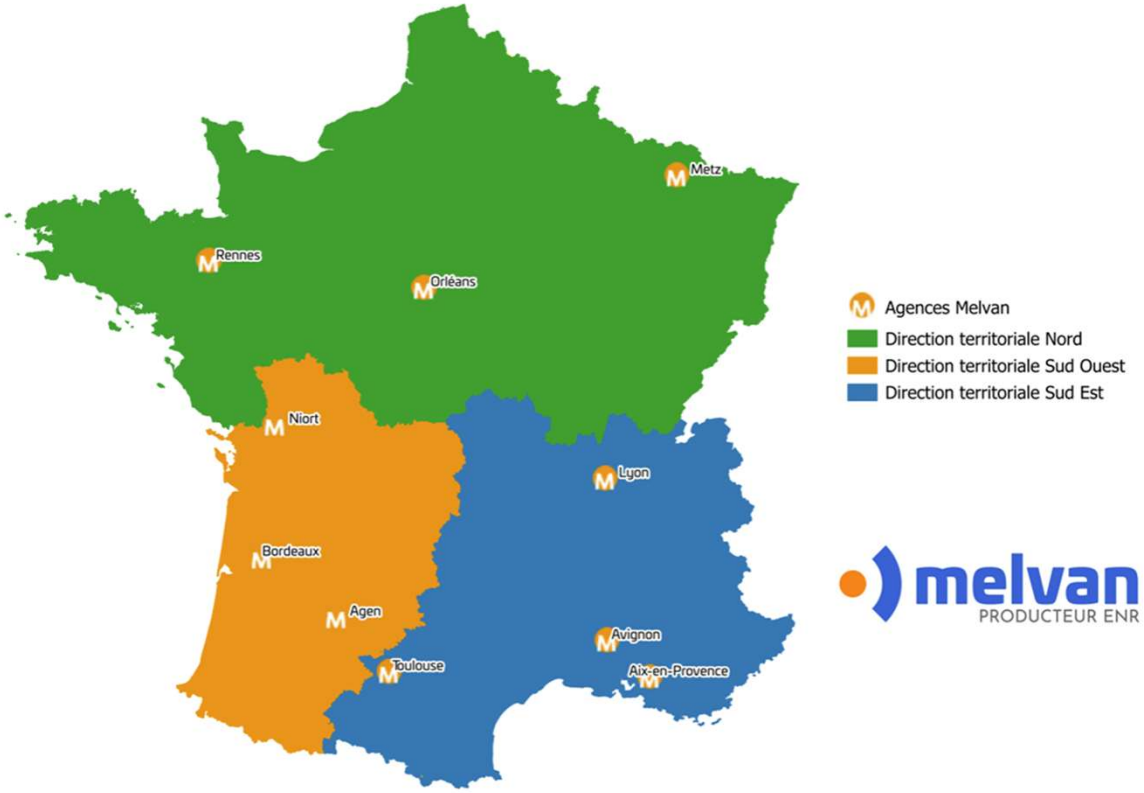
&

- Communauté de communes Vienne et Gartempe (ne viendra pas car elle reçoit déjà les développeurs dont MELVAN qui a été vu MELVAN le 17/09/2025)

PRÉSENTATION DE MELVAN

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et opère des centrales solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer. L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.



PRÉSENTATION DE MELVAN

Melvan développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (toitures, ombrières, parcs au sol, flottant) associés le cas échéant à des moyens de stockage (stationnaire, hydrogène vert...)



1. Réalisation des études techniques, environnementales et paysagères
2. Gestion de la concertation et des relations politiques et institutionnelles
3. Design des projets et élaboration des dossiers
4. Dépôt des demandes (autorisation environnementale, permis de construire ou déclaration préalable)
5. Suivi de l'instruction jusqu'à autorisation
6. Financement et construction des centrales
7. Exploitation et maintenance des parcs
8. Démantèlement et remise en état

NOS VALEURS

Repoussez les limites, inspirez le changement

Réalisez des projets valorisant pour les territoires

Engagement social

Audace

Persévérance

Proximité

Diversité

Plaisir

Engagement environnemental

Respect

Engagement sociétal

Indépendance





Le bien-être de nos équipes est essentiel

Osez être différent, osez innover

NOS CAPACITÉS FINANCIÈRES

Car l'indépendance fait partie de nos valeurs, Melvan a réalisé 6 campagnes de levées de fonds sous la forme d'obligations convertibles en actions (OCA) via les plateformes de financements participatifs Enerfip et Lumo, afin de couvrir le développement de ses premiers projets.

OCCTE

bpifrance

CRÉDIT AGRICOLE

Levée de fonds
au capital

Ad Astra

Montant levé :
25M€

Levées de fonds via nos plateformes partenaires
Enerfip et Lumo

Montant levé		Puissance du portefeuille de projets
2,4 M€	Février 2024	17 MWc
2,6 M€	Décembre 2023	62 MWc
2,4 M€	Mai 2023	+110 MWc
2,6 M€	Janvier 2023	+100 MWc
2,5 M€	Mai 2022	90 MWc
1,6 M€	Octobre 2021	26 MWc

NOS PROJETS

2

Nombre de parcs en exploitation

9

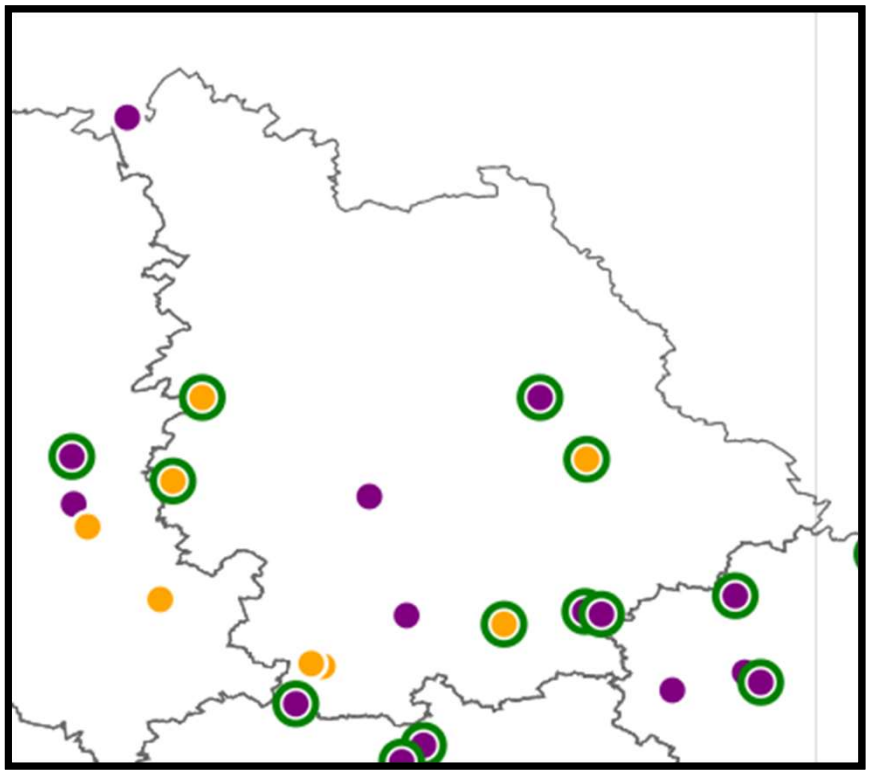
Nombre de projets Prêt à construire

18

Nombre de projets autorisés

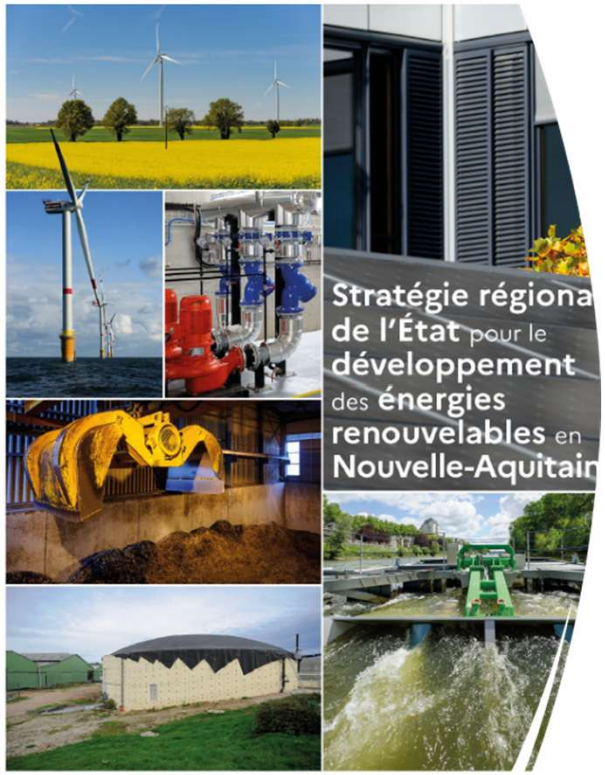
20

Nombre de projets déposés



Projets MELVAN développés dans la Vienne

PROJET CHAUNERIE - Objectifs



- **Répondre à la volonté d'accélérer le développement de l'énergie solaire** photovoltaïque: 2 667 MW installés (objectif 2020 du SRADDET est fixé à 3300 MW).

- **Contribuer à l'atteinte de deux objectifs du Plan Climat Air Energie de la Communauté de commune Vienne et Gartempe, à savoir :**
  - ✓ Développer les énergies renouvelables pour les horizons 2030 et 2050
  - ✓ Porter la part des énergies renouvelables à 55 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 (35% en 2016)

- **Produire 15 470 MWh/an d'électricité décarbonnée**, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 3 150 foyers.

- Mais surtout…

PROJET CHAUNERIE - Objectifs

- Projet d'ombrières agrivoltaïques pour élevage avicole
- Accompagner un éleveur qui exploitera deux poulaillers de poules pondeuses « plein air » (âge de l'éleveur 24 ans)
- Puissance installée prévue par poulailler : 6 MWc (12 MWC au total)
- En conformité avec les exigences du Comité national de promotion de l'œuf (taux de couverture 20%)

Les « plus » du projet :

- Valorisation de jachères
- Souveraineté alimentaire (forte demande pour la consommation de protéines)

Et les conditions de l'agrivoltaïsme, à savoir :

Les synergies du système avec une activité d'élevage avicole

- **Améliorations des conditions d'élevage** pour les animaux (protection contre les intempéries et les fortes chaleurs de plus en plus récurrentes) ;
- Protection des animaux des **prédateurs** grâce à un espace sécurisé ;
- **Réduction des contacts** directs entre la faune sauvage et les animaux d'élevage ;
- **Conditions de travail améliorées** pour les salariés : mécanisation possible au sein des volières, ombrage en cas de forte chaleur, protection en cas de journée pluvieuse… ;
- **Diversification** et augmentation de la résilience de l'exploitation grâce aux revenus de la production solaire photovoltaïque.



PROJET CHAUNERIE - Caractéristiques

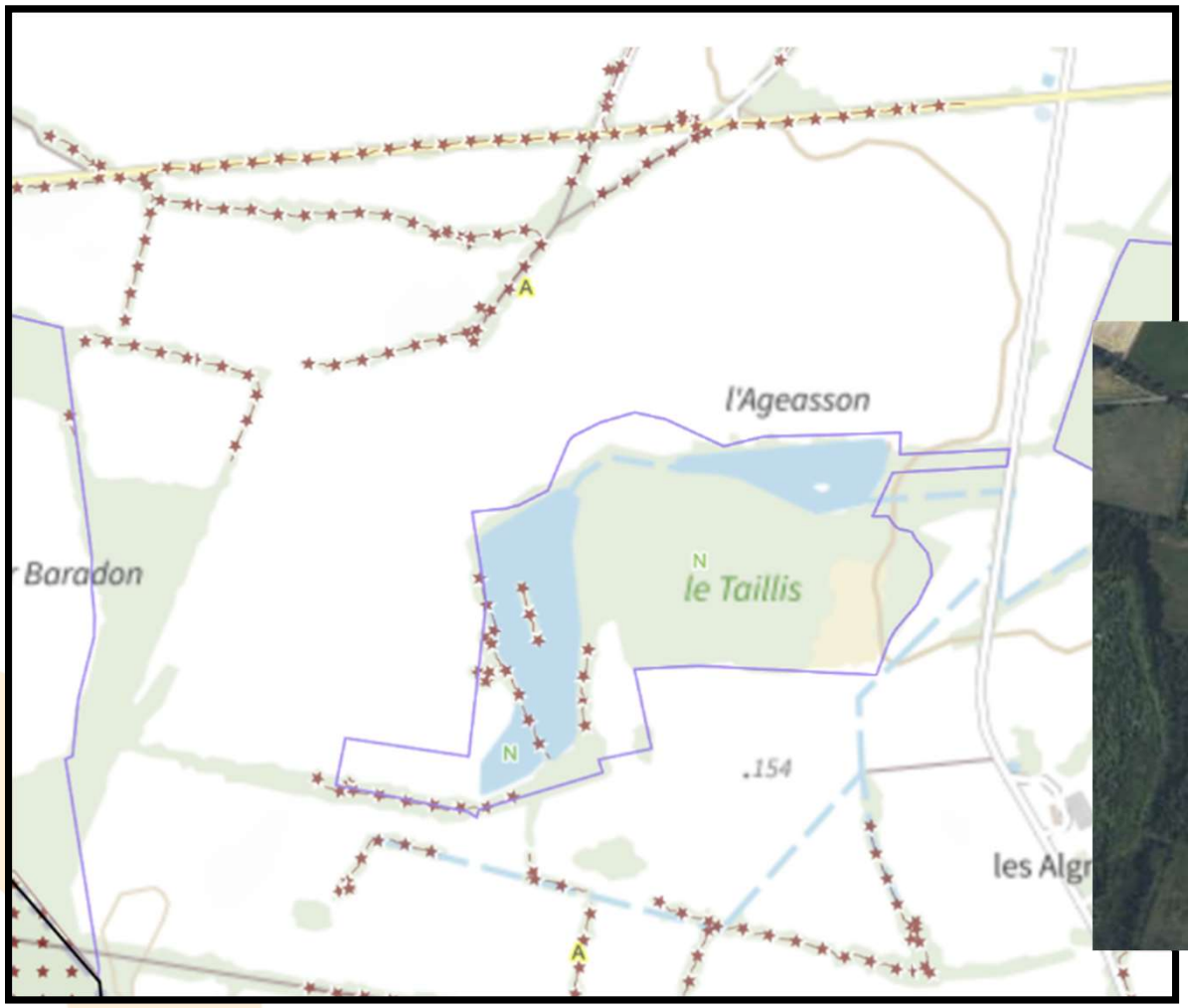


Surface du projet	**36 ha**
Puissance installée prévue	**13 MWc**
Investissement prévisionnel :	**12 M€**

Stade de développement :

- Etude préalable agricole en cours (Permis de construire déposé pour un poulailler)
- Invitation au comité de projet le 30 septembre 2025 en mairie du Vigeant

PROJET CHAUNERIE - Zonage urbanisme

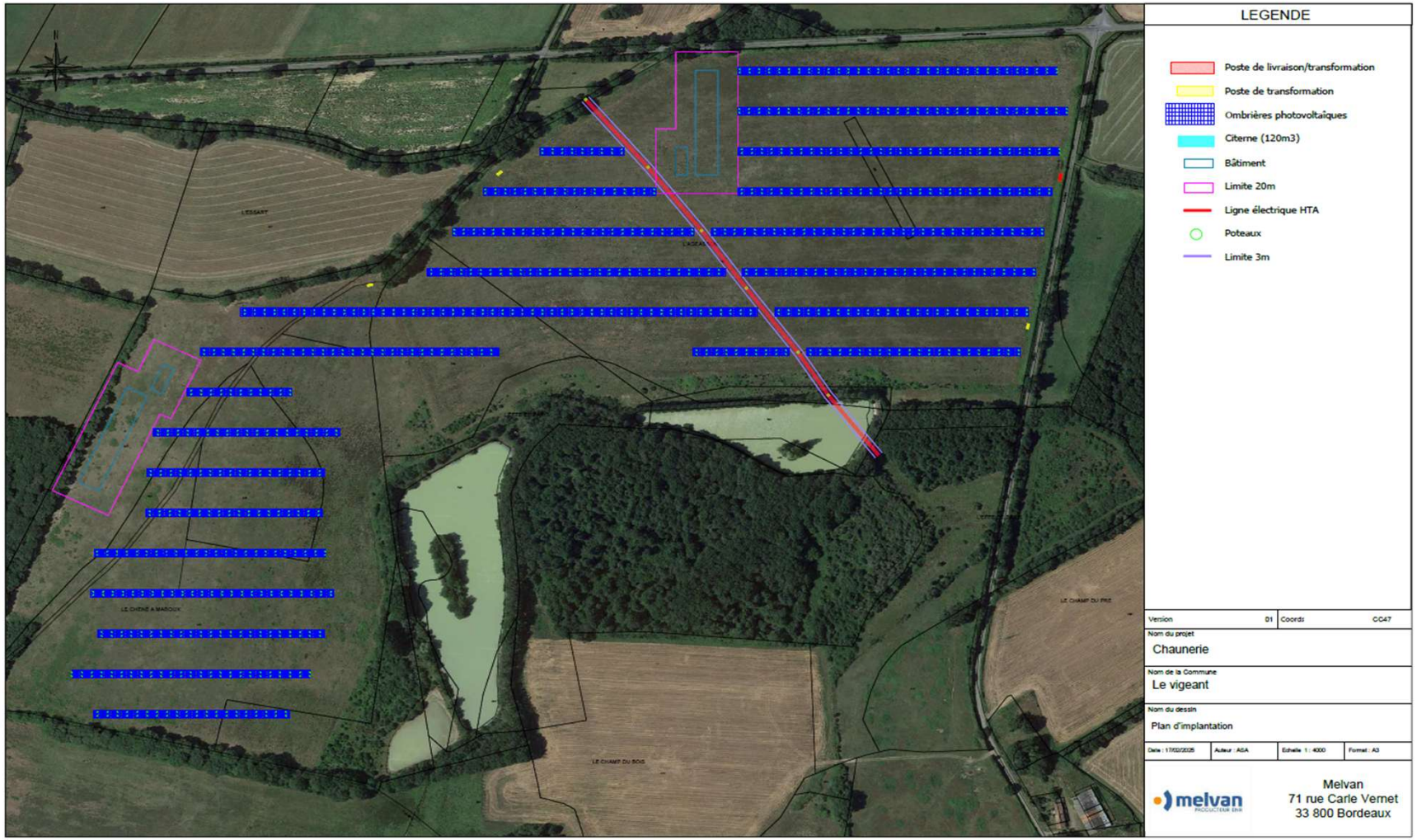


Toutes les parcelles cadastrales sont classées en A (agricole)

Maintien des haies à protéger



PROJET CHAUNERIE - Aménagements



- Le site sera clôturé. La clôture de type grillage à mouton aura une hauteur maximale de 2 mètres

- 4 portails de 6 mètres de large et 2 mètres de hauteur, à deux ventaux seront installés en périphérie du site (deux portails par parcours de poules)

- Des pistes internes ainsi que les deux aires de grutage seront installées

Objectifs : délimiter l'emprise du site / interdire l'accès aux personnes non autorisées / permettre le passage des petits mammifères, reptiles et amphibiens grâce à des passages adaptés

PROJET CHAUNERIE - VISIBILITE



CROISEMENT RD28 et ROUTE DES ALGRES

PROJET CHAUNERIE - VISIBILITE



PHOTOMONTAGE SANS HAIE

PROJET CHAUNERIE - VISIBILITE



PHOTOMONTAGE AVEC HAIE

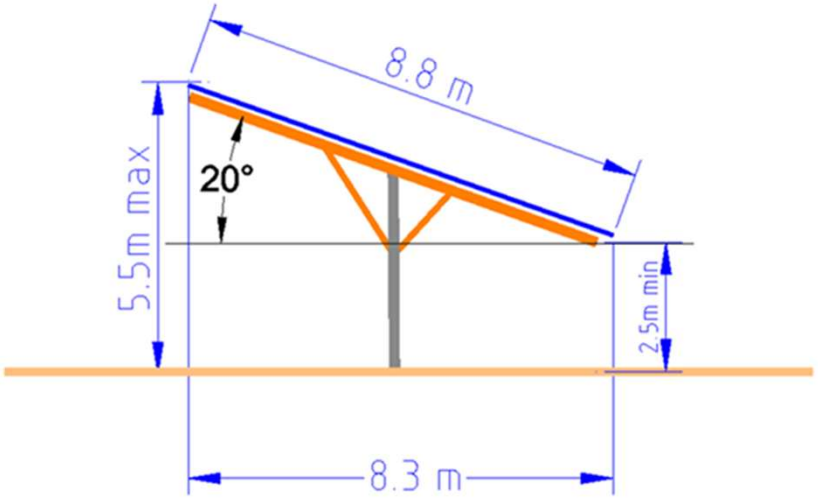
PROJET CHAUNERIE - Poulailler





PHOTOMONTAGES DU POULAILLER

PROJET CHAUNERIE – Type d'ombrière



Le projet consiste en l'implantation d'ombrières photovoltaïques.

Le projet comptera 26100 modules d'une puissance unitaire de 460 Wc.

PROJET CHAUNERIE - Postes électriques prévus



Illustration d'un poste de transformation et livraison qu'utilisera MELVAN

Poste de transformation & livraison

Le site sera doté :

- 3 postes de transformation qui occupera **une surface au sol de 45 m2**

- 1 poste de livraison/transformation qui occupera **une surface au sol de 20 m2**

Ces bâtiments seront d'une **hauteur maximale de 3,5 m** et seront équipés de bac de rétention pour prévenir les fuites d'huile.

PROJET CHAUNERIE – Tracé prévisionnel du raccordement électrique



Source : Elastimap

Les travaux de raccordement seront sous la responsabilité de l'opérateur de réseau

PROJET CHAUNERIE – Tracé alternatif du raccordement électrique



Futur poste électrique d'Usson du Poitou

PROJET CHAUNERIE – Retombées fiscales

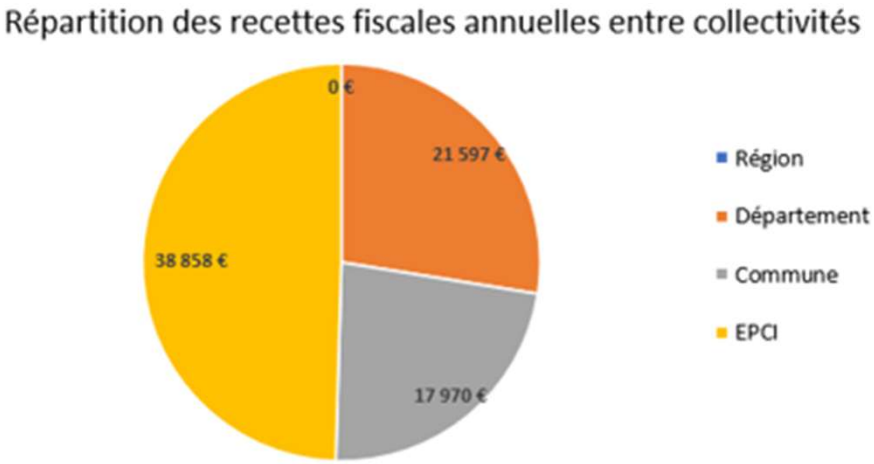
Fiscalité

Le projet CHAUNERIE engendrera de recettes fiscales pour les collectivités

Nos estimations sont les suivantes :

Pour 30 ans d'exploitation, cela représente:

- l'EPCI : 1 165 000 euros
- **la commune : 541 000 euros**
- le département : 649 000 euros



Source : Melvan

PROJET CHAUNERIE – Planning du projet

30 septembre 2025 : Comité de projet

Deuxième quinzaine d'octobre 2025 : Dépôt de la demande de permis de construire

Fin février 2026 : Obtention du permis de construire (purger de recours fin avril)

Mars 2026 : Candidature appel d'offre Commission de régulation de l'énergie

Avril 2027 : Mise en service

Pas d'enquête publique prévue car le projet a obtenu un avis favorable à la demande d'exemption d'étude d'impact environnemental

PROJET CHAUNERIE – Synthèse des enjeux du site

Thématiques	Enjeux	Mesures	Effets résiduels
Hors ZAENR	Modéré	Comité de projet	Nul
Environnement	Fort	Evitement	Nul
Visibilité D28	Fort	Implantation de haies	Très faible à nul

melvan
PRODUCTEUR ENR

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Daniel GRONDIN
Responsable Projet
d.grondin@melvan.eu

